

La région Bretagne vous invite à participer à un temps d'échange

Jeudi 17 novembre 2022 de 20h30 à 22h30

Via zoom

<https://us06web.zoom.us/j/88967118253?pwd=MHQxQmtpd3hWb2pyWEFneWwwS2lOZz09>

ID de réunion : 889 6711 8253

Code secret : 717948

Valérie BELLOT a soutenu son mémoire en octobre 2022 et propose de nous faire part de sa recherche et de ses pistes de réflexion sur le thème :

Pourquoi et comment faire une démarche vers les personnes détenues et leurs familles ?

Nous souhaitons aborder ensemble la possibilité de proposition de MF en milieu carcéral, ses limites potentielles, ses difficultés éventuelles, et les actions de communication qui pourraient y être menées. Nous pourrions envisager des actions de sensibilisation, de promotion et d'information sur la MF, le travail et les champs de compétences spécifiques des médiateurs familiaux.

Ceci constitue le premier enjeu : délivrer de l'information pour faire connaître la MF. C'est l'étape indispensable pour permettre aux personnes d'actionner ce levier. On ne recourt qu'à ce que l'on connaît.

Le second enjeu porte sur les effets potentiels de la MF. En effet, aucun travail de fond sur la relation, sur les conflits, sur la parentalité, sur les représentations de la famille, sur la place de la personne détenue n'est généralement conduit de manière approfondie durant la détention. Or cela pose des soucis importants aux personnes qui vivent des situations d'ostracisation, la perte de leurs repères, la dénégation de leur statut de parent, de conjoint également, d'enfant tout autant. Une situation d'incarcération rejailit souvent sur la famille tout entière.

Ces facteurs sont pénalisants pour la reprise d'un cours « normal » à la vie des personnes détenues. La privation de la famille, de toute explication, sont dommageables aux efforts de réinsertion. Les personnes subissent une réelle disqualification, tant familiale que personnelle et sociale.

Je possède une expérience d'accompagnement du retour à la vie libre (hors MF). Elle m'a fait connaître le désarroi des personnes qui ne parvenaient pas à avoir de nouvelles de leur conjoint, de leurs parents, de leurs enfants, ou celles qui menaient des démarches afin d'avoir un droit de visite, parfois en espace rencontre, en espace médiatisé, voire des droits de garde.

La reprise de contact avec la famille est donc un sujet épineux pour les personnes incarcérées, une partie de la préparation de la sortie s'y joue pourtant.

Ce peut être le troisième enjeu. L'action de la MF pourrait être un des outils de remise en relation les personnes pour qu'elles bénéficient d'un espace privilégié d'expression de leurs ressentis, de leurs questionnements et attentes. Cela permettrait de trouver des accords sur la possibilité et les conditions de réponse et de solutions éventuelles. Le travail sur la parole me semble un aspect important qui plaide en faveur de la MF, ainsi que sur le libre-arbitre qu'elle sollicite. Ceci est parfaitement à rebours de tout ce que vivent les personnes en détention. C'est un changement de culture qui s'opèrerait par les apports de la MF.

Je pourrais à l'occasion d'un échange et de vos questionnements, apporter un peu des remarques que je me suis faites quant à la possibilité d'un travail adapté que ce milieu spécifique et très connoté peut nécessiter.

Je peux passer par un temps d'explication sur les contraintes imposées, les restrictions potentielles, les démarches à conduire, les personnes actrices à informer et dans quel objectif, les personnes habilitées de par leurs fonctions à autoriser, ou à organiser, les séances d'information des personnels pour promouvoir et faire connaître la MF.

Le champ peut être large mais les conditions de travail étroites. Elles peuvent venir bousculer le cadre de la MF et nos exigences déontologiques.

Ce premier échange nous donnerait en tout cas l'occasion de défricher un terrain conservé à l'écart par sa nature, mais où les tensions, séparations, ruptures existent, comme ailleurs, ici dans un univers singulier qui limite de fait les échanges.